

La lettre du REFJ

Edition spéciale sur le Programme d'Echanges

Numéro 5

Mai 2007

SOMMAIRE

Editorial du Secrétaire Général	p.1
Lancement du Programme d'Echanges pour 2007 au Parlement européen, à Bruxelles	p.1-3
- Le REFJ à la commission LIBE, le 20 mars 2007	p.1-2
- La réunion du groupe de suivi, les 20 et 21 mars 2007	p.2
Historique du Programme d'Echanges	p.3
Nouveauté : le forum interactif en ligne	p.3
Les partenaires pour 2007	p.4
Les questions les plus fréquemment posées	p.4
L'équipe du Programme d'Echanges	p.4

Editorial du Secrétaire Général

Mettre plus d'Europe dans les programmes, tel est bien l'un des défis les plus importants qu'ont aujourd'hui à relever les institutions nationales en charge de la formation des juges et des procureurs.

En quelques années, des progrès considérables ont été réalisés.

D'abord, les institutions de formation nationale, en dépit de statuts et de cultures juridiques très divers, se sont unies. Elles ont ainsi créé en 2000 le Réseau Européen de Formation Judiciaire, se dotant d'un opérateur commun au niveau européen dont le rôle central dans le domaine de la formation vient d'être reconnu au cours des derniers mois par l'ensemble des institutions européennes.

Ensuite, les objectifs de la formation judiciaire au niveau européen ont été définis par la Commission dans sa communication du 29 juin 2006 et des moyens financiers accrus pour les atteindre ont été prévus par le programme-cadre sur la justice et les droits fondamentaux. Pour sa part, le REFJ a adopté le 21 septembre 2006 un Plan Stratégique qui constitue une véritable étape fondatrice pour l'avenir.

Désormais le temps de l'action est venu. Ainsi, se développent déjà d'un bout à l'autre de l'Europe des initiatives qui révèlent un véritable souci d'ouverture européenne de la part des institutions nationales de formation. De son côté, le REFJ entend jouer un rôle mo-

teur pour d'une part, les soutenir activement dans leurs projets européens d'autre part, les associer si elles le souhaitent aux initiatives qu'il met en œuvre et enfin, les aider à concevoir des projets ambitieux à l'envergure véritablement européenne.

Le Programme d'Echanges, dont c'est la 3ème édition cette année, constitue sans conteste un outil exceptionnel au service de ces objectifs. Vous trouverez dans ce numéro spécial de «La lettre du REFJ» toutes les informations sur sa dernière actualité. Vous constaterez combien il suscite l'intérêt des magistrats dans tous les pays et l'enthousiasme chez ceux qui y ont participé. C'est également une même dynamique qui anime tous les niveaux de l'organisation : l'équipe du Programme à Bruxelles, les points de contact nationaux, les référents qui accueillent les stagiaires dans les juges et institutions d'accueil. Que chacun en soit très sincèrement remercié et partage les fruits d'un succès qui est avant tout collectif.

Plus que jamais, le travail qui a été commencé doit être poursuivi. C'est ainsi, par la rencontre et la formation en commun de magistrats européens, que nous construisons peu à peu les fondations de ce qui sera un jour une culture judiciaire commune pour les juges et les procureurs européens travaillant ensemble dans un espace commun de liberté, de sécurité et de justice.

Gilles Charbonnier
Magistrat



Lancement officiel du Programme d'Echanges le 19 mars 2007 au Parlement européen, à Bruxelles

Lancement du Programme d'Echanges pour 2007 au Parlement européen

Le REFJ à la commission LIBE



Gilles Charbonnier avec les participants du Programme en 2006.



Jean-Marie Cavada, Président de la commission LIBE

Le lancement officiel de l'édition 2007 du Programme d'Echanges des Autorités Judiciaires s'est déroulé les 19-20 mars derniers au Parlement européen. Ainsi qu'il a été rapporté dans le dernier numéro de « La lettre du REFJ » (mars 2007), la cérémonie de lancement a eu lieu le 19 mars en présence

des juges et des procureurs représente un enjeu essentiel pour le fonctionnement de nos démocraties, car elle permet d'assurer la qualité de la justice à laquelle les citoyens aspirent et à laquelle ils ont droit » a-t-il souligné. « C'est grâce à des initiatives comme le Programme d'Echanges que, par le développement d'une meilleure connaissance réciproque, la confiance pourra s'installer entre les autorités judiciaires pour coopérer entre elles et assurer la reconnaissance mutuelle des décisions de justice » a-t-il ajouté.

notamment du Vice-président du Parlement Alejo Vidal-Quadras. Le lendemain, mardi 20 mars 2007, Gilles Charbonnier, Secrétaire Général du REFJ, ainsi que deux participants de l'édition 2006 étaient invités à présenter le Programme d'Echanges devant la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE).

Le Président de la commission LIBE a ensuite donné la parole aux participants du Programme d'Echanges en 2006 afin de recueillir leur expérience concrète du Programme. Maria del Carmen Figueras Cuadra, juge espagnole ayant effectué un stage de deux semaines à la Chambre Sociale de la Cour d'appel de Milan, s'est réjouie d'avoir pu, grâce à cette initiative, partager le travail quotidien de ses collègues italiens, assister aux audiences à leurs côtés, être en contact avec les différentes autorités judiciaires.

Gilles Charbonnier a tenu à remercier la commission LIBE ainsi que son Président pour leur soutien au Programme d'Echanges depuis sa création en 2003. « La formation

Suite p.2

Réseau Européen de Formation Judiciaire (aisbl)



Avec le soutien de l'Union européenne



La commission LIBE en bref

- Présidée par Jean-Marie Cavada depuis 2004 ;
- Composée de 60 membres ;
- Compétences:
 - protection des droits des citoyens, des droits de l'homme, des droits fondamentaux et protection des minorités dans l'UE ;
 - mesures nécessaires pour combattre la discrimination ;
 - législation dans les domaines de la transparence et de la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel ;
 - mise en place et développement d'un espace de liberté, de sécurité et de justice ;
 - EUROPOL, EUROJUST, CEPOL, ainsi que d'autres organes et agences opérant dans ces domaines ;
 - constatation d'un risque évident de violation grave, par un État membre, des principes communs aux États membres.

Répartition des juges, procureurs, formateurs bénéficiaires du Programme d'Echanges en 2006 par pays d'accueil

Pays d'accueil	Juges	Procureurs	Formateurs	Total
FR	33	11	4	48
ES	25	15	1	41
BE	19	5	2	26
DE	16	8	1	25
IT	19	4	1	24
RO	10	7	-	17
AT	5	4	2	11
NL	6	2	-	8
PT	5	3	-	8
UK	6	-	-	6
FI	3	1	-	4
LV	3	1	-	4
SE	4	-	-	4
Total	154	61	11	226

Suite de la page 1 « Je peux dire, sans peur de me tromper, qu'après mon stage en Italie, mon travail quotidien a eu un changement qualitatif important. [...] Cette initiative qui favorise la confiance réciproque, à travers la connaissance, devient indispensable, pour nous, mais aussi pour les citoyens qui pourront, à la fin, bénéficier de professionnels mieux préparés et fort motivés » a-t-elle conclu.

Claus Sprick, magistrat allemand de la Cour Suprême, ayant effectué un stage à la Cour de Cassation à Paris a également estimé que cette expérience « ne restera point sans conséquences concrètes et pratiques » pour sa vie professionnelle quotidienne. De son point de vue, la possibilité qui lui a été offerte d'assister à plusieurs audiences des différentes chambres ainsi que de l'Assemblée plénière lui a permis de prendre conscience « que les réflexes qui nous paraissent naturels risquent de ne point être partagés par nos collègues européens ».

Cette audition a donné lieu à un échange de vues avec les députés européens sur la coopération judiciaire, la confiance mutuelle et la formation des juges et des procureurs en Europe. Les parlementaires ont notamment souligné l'importance d'une formation judiciaire de qualité au niveau européen pour l'amélioration de la coopération judiciaire en Europe et ont appelé à la poursuite des financements européens en la matière. Le Président Cavada a conclu en invitant le REFJ à venir présenter l'année prochaine les résultats du Programme 2007 à la commission LIBE.

« Je peux dire, sans peur de me tromper, qu'après mon stage en Italie, mon travail quotidien a eu un changement qualitatif important ».

La réunion du groupe de suivi, les 20 et 21 mars 2007

L'audition devant la commission LIBE était suivie les 20-21 mars 2007 d'une réunion du groupe de suivi du Programme d'Echanges en présence de Peter Csonka, Chef de l'Unité D3—justice pénale de la Commission européenne. Le groupe de suivi du Programme d'Echanges rassemble tous les points de contact des institutions partenaires (voir liste des partenaires en page 4). Il se réunit environ deux fois par an afin de répartir les échanges entre les différents pays partenaires, d'évaluer les activités mises en œuvre et de préparer les programmes futurs.



Gilles Charbonnier et Peter Csonka de la Commission européenne

Résultats du Programme mis en œuvre en 2006

L'édition 2006 du Programme d'Echanges des Autorités Judiciaires, mise en œuvre par le Réseau Européen de Formation Judiciaire en coopération avec 18 partenaires, a été un véritable succès.

Ainsi, ce sont près de 230 échanges (voir détail dans le tableau ci-contre) qui ont été réalisés dans le cadre du Programme : **215 échanges de magistrats**, soit +30% par rapport à l'édition 2005 et **11 échanges de formateurs**, soit 3 fois plus qu'en 2005.

Il faut noter que l'analyse des rapports de stage remis au REFJ par les stagiaires a révélé un indice de satisfaction très élevé de ces derniers. Ainsi, toutes catégories confondues (juges, procureurs, formateurs, référents...) évaluent le Programme d'Echanges de manière satisfaisante et estiment qu'il doit être poursuivi à l'avenir.

Par ailleurs, **8 réunions entre institutions de formation judiciaire** sur les thèmes de la formation linguistique, l'inventaire des besoins en matière de formation des magistrats européens ou les perspectives du Programme annuel 2007 de la Commission européenne ont permis de lancer des pistes de réflexion sur les activités à mettre en œuvre en matière de formation judiciaire à l'échelle européenne.

Parallèlement à ces activités, le REFJ a poursuivi l'étude de faisabilité initiée en 2005 afin d'identifier les obstacles à une participation active aux échanges et les moyens de développer encore dans le futur les possibilités offertes par le Programme d'Echanges.



La réunion technique du groupe de suivi à Bruxelles



Historique du Programme d'Echanges

2003 Résolution du Parlement européen appelant à l'élaboration d'un programme pilote pour la formation et l'échange des juges nationaux.

Conclusions de la réunion du Conseil Justice et Affaires intérieures de Luxembourg, des 5 et 6 juin 2003 saluant cette initiative et invitant la Commission et le Parlement à y accorder toute leur attention.

Le groupe de travail « Programmes » du REFJ, réuni à Paris les 3 et 4 juillet 2003, adopte à l'unanimité une résolution saluant les conclusions du Conseil JAI de Luxembourg et proclamant son intérêt quant au programme pilote que s'apprête à lancer le Parlement européen.

2004 Appel à propositions pour le 1er Programme Pilote d'Echanges des Autorités Judiciaires, publié par la Commission.

Le groupe de travail « Programmes » du REFJ adopte à l'unanimité, les 31 mai et 1er juin 2004 à Dublin, une résolution donnant mandat à l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM) française, de mettre en œuvre en étroite coopération avec le Réseau le volet du programme pilote consacré à l'échange des juges, des procureurs et des formateurs.

2005 Mise en œuvre du 1er Programme Pilote d'Echanges par l'Ecole Nationale de la Magistrature française (échanges de juges et procureurs) et le Consiglio Superiore della Magistratura italien (échanges entre institutions de formation).

Résultats : 169 échanges de juges et de procureurs et 4 de formateurs ; 3 réunions entre institutions de formation judiciaire.

Appel à propositions publié par la Commission pour le 2ème Programme Pilote d'Echanges pour 2006.

Le groupe de travail « Programmes » du REFJ réuni à Barcelone les 9 et 10 mai 2005 décide que la candidature et la mise en œuvre du Programme doivent être assurées par le REFJ, décision approuvée par le Comité de Pilotage du Réseau le 15 juin 2005 à Bruxelles.

2006 Mise en œuvre du 2ème Programme Pilote d'Echanges par le REFJ en association avec 18 partenaires et lancement officiel au siège du REFJ en présence du Vice-président de la Commission, Franco Frattini.

Résultats : 215 échanges de juges et de procureurs et 11 échanges de formateurs ; 8 réunions entre institutions de formation judiciaire.

Décision de la Commission du 11 juillet 2006 pérennisant le Programme d'Echanges et reconnaissant la position de monopole du REFJ pour sa mise en œuvre.

2007 Programme d'Echanges des Autorités Judiciaires pour 2007 financé par la Commission européenne et mis en œuvre par le REFJ en association avec 32 partenaires, suite à la signature le 21 décembre 2006 d'une convention avec la Commission ; lancement officiel au Parlement européen, et présentation à la commission LIBE le 20 mars 2007. Les résultats escomptés sont détaillés ci-contre.

Suite de la page 2

Activités du Programme d'Echanges pour 2007

Concernant les activités à mettre en œuvre en 2007, les points de contact ont pu mettre à profit ces deux jours de réunion pour travailler notamment sur la répartition des stages des juges, procureurs et formateurs dans les différents pays d'accueil, la validation des procédures et des outils d'accompagnement de stage (guide des échanges, lignes directrices pour les référents) et la définition du calendrier et des thèmes des réunions entre institutions de formation.

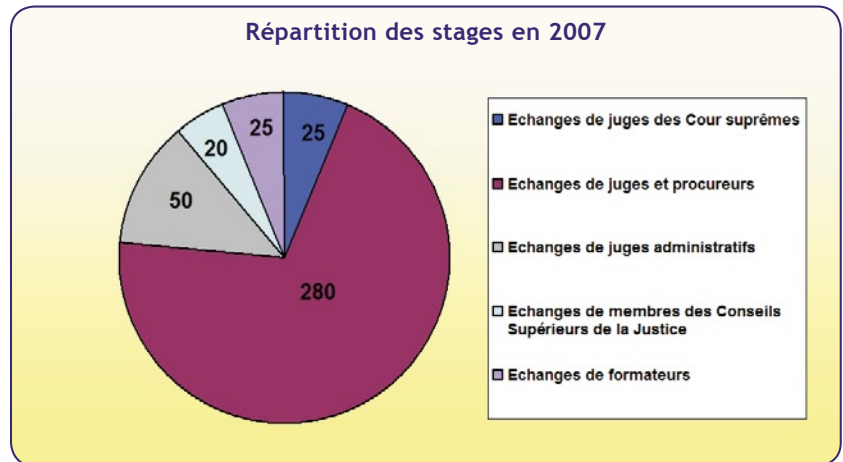
- **375 échanges de magistrats parmi lesquels** 350 échanges de juges administratifs et judiciaires d'une durée de 2 semaines dans des juridictions ainsi que 20 échanges d'une semaine pour les membres des Conseils Supérieurs de la Justice. Par ailleurs, des démarches ont été entreprises pour organiser dès cette année des stages de longue durée (entre 6 mois et un an) à la Cour de Justice des Communautés Européennes ainsi qu'à Eurojust.

- **25 échanges de formateurs judiciaires** (stages d'une ou deux semaine(s)).

- **8 réunions entre institutions de formation** : un cycle de 3 réunions sur le thème de « la formation linguistique des magistrats » ; 3 réunions prévues sur les thèmes : l'élaboration d'un module de formation initiale commun en Europe, l'utilisation des bases de données de jurisprudence et la préparation du programme annuel de la Commission européenne pour 2008 ; 2 réunions du groupe de suivi du Programme d'Echanges.

En outre, le renforcement du site web sera poursuivi principalement par le biais d'un forum interactif (voir article ci-dessous) destiné aux participants du Programme et par des outils pédagogiques de formation judiciaire en ligne. L'étude de faisabilité sera par ailleurs reconduite.

Répartition des stages en 2007



NOUVEAUTE

Le forum interactif en ligne

Dans le cadre du Programme d'Echanges mis en œuvre en 2006, le REFJ a lancé un forum interactif en ligne ayant pour objectif de promouvoir l'échange d'informations (échange de vues, d'expertise, de bonnes pratiques) et l'amélioration des contacts entre les membres de la magistrature ainsi qu'entre les formateurs judiciaires en Europe.

Le forum bénéficiera d'une rubrique spécifique sur le site web du REFJ. Il sera ouvert à tous les acteurs ayant participé aux activités du Programme d'Echanges (juges, procureurs, formateurs, référents, participants aux réunions entre institutions de formation judiciaire, points de contact nationaux des institutions partenaires, équipe du Programme

d'Echanges, Secrétaire Général du Réseau). Son accès sera restreint aux participants qui se seront enregistrés et auront fourni un nom d'utilisateur et un mot de passe.

Le forum proposera plusieurs sections thématiques (par exemple, sur le droit de l'UE, les méthodologies de formation judiciaire...) dans chacune desquelles les participants pourront déposer des contributions et envoyer des commentaires sur les annonces et articles mis en ligne.

Le forum interactif devrait être opérationnel au cours de l'été 2007. Le REFJ sera responsable de son administration et de son suivi.



Les partenaires pour 2007

Allemagne :	Bundesministerium der Justiz
Autriche :	Bundesministerium für Justiz / Unabhängiger Verwaltungssenat Wien UVS
Belgique :	Conseil Supérieur de la Justice / Conseil d'Etat
Bulgarie :	National Institute of Justice
Croatie :	Judicial Academy, Ministry of Justice
Danemark :	Domstolsstyrelsen
Espagne :	Centro de Estudios Jurídicos / Escuela Judicial del Consejo General del Poder Judicial
Estonie :	Prosecutors' Office / Estonian Law Center Foundation
Finlande :	Oikeusministeriö
France :	Ecole Nationale de la Magistrature / Conseil d'Etat
Italie :	Consiglio Superiore della Magistra- tura / Consiglio di Stato
Lettonie :	Latvian Judicial Training Centre
Norvège :	National Courts Administration
Pays-Bas :	Studiecentrum Rechtspleging
Pologne :	National Judicial Training Centre
Portugal :	Centro de Estudos Judiciarios
République tchèque :	Justicni Akademie
Roumanie :	Institut National de la Magistrature
Slovaquie :	Judicial Academy
Suède :	Domstolsverket
R.-U. (Ecosse):	Judicial Studies Committee
Réseau des Présidents des Cours Suprêmes Judiciai- res de l'Union Européenne	
Réseau Européen des Conseils de la Justice	
Association des Conseils d'Etat et des Juridictions Administratives Suprêmes de l'Union Européenne	
Eurojust	
Cour de Justice des Communautés Européennes	

L'équipe du Programme d'Echanges

Le Réseau Européen de Formation Judiciaire a recruté une équipe de 4 personnes afin d'assurer l'élaboration, la mise en œuvre et la coordination du Programme. L'équipe travaille sous l'autorité du Secrétaire Général du REFJ, Gilles CHARBONNIER, qui assume la responsabilité globale et la direction du Programme d'Echanges. Basée à Bruxelles dans les locaux du REFJ, l'équipe est ainsi composée : Aude MAGEN, coordinatrice des échanges des juges et des procureurs ; Benedetta VERMIGLIO, coordinatrice des échanges des formateurs et des réunions entre les institutions de formation judiciaire ; Sophie HAVERSIN, assistante financière ; Orla SHEEHY, chargée de projets (documentation, étude de faisabilité).

Les questions les plus fréquemment posées

A qui s'adresse le Programme d'Echanges? Les échanges sont destinés aux magistrats et aux futurs magistrats de l'ordre judiciaire et administratif des juridictions du 1er degré et du 2ème degré ainsi que des juridictions suprêmes, aux membres des Conseils Supérieurs de Justice ainsi qu'aux formateurs judiciaires à l'échelon national ou déconcentré. Les réunions s'adressent à tous les acteurs de la formation judiciaire en Europe.

Quelle est la durée des stages? 2 semaines (10 jours consécutifs) minimum pour les stages en juridiction ; 1 semaine (5 jours consécutifs) minimum dans un Conseil supérieur de la Justice ; 1 semaine (5 jours consécutifs) ou 2 semaines (10 jours consécutifs) au sein d'une institution de formation ; 6 mois à un an au sein d'Eurojust et de la Cour de Justice des Communautés européennes (dispositif en cours d'élaboration).

Comment se déroulent les stages? Dans chaque cour/institution d'accueil, le stagiaire est placé sous la responsabilité d'un référent qui établit un programme de stage conformément aux lignes directrices élaborés par le Réseau et en accord avec les souhaits du stagiaire. Selon les pays, le stagiaire pourra assister aux audiences, examiner les dossiers, discuter des cas et des pratiques judiciaires avec les collègues de la juridiction d'accueil, avoir un aperçu des différentes autorités judiciaires, rencontrer d'autres professionnels du droit (avocat, huissier...).

Comment poser sa candidature pour le Programme d'Echanges*? Chaque année, le REFJ lance un appel à candidatures auprès des partenaires du Programme (institutions en charge de la formation des magistrats des Etats membres de l'UE et des pays candidats). Le candidat doit renseigner une déclaration de candidature (formulaire également téléchargeable sur le site Internet du REFJ) qu'il adresse à son institution nationale en charge de la sélection des candidats. Le candidat doit faire preuve d'une forte motivation professionnelle ainsi que d'une bonne maîtrise de la langue de stage.

Quels sont les pays d'accueil? En 2007, des places de stage ont été ouvertes dans 20 pays européens (voir liste ci-contre).

Qui finance le Programme d'Echanges? Le Programme est financé par la Commission européenne. Grâce à ce financement, les frais de transport des stagiaires (de leur pays d'origine au pays d'accueil) et les frais de subsistance pendant la durée du stage sont pris en charge.

Quels sont les interlocuteurs des stagiaires? Basée au siège du REFJ à Bruxelles, l'équipe du Programme d'Echanges assure la mise en œuvre du Programme et est chargée de la liaison avec les points de contact des institutions partenaires et avec les stagiaires, de la conception des outils et documents, de l'organisation des réunions du Programme et du versement des per diem et des remboursements de transport aux stagiaires. Dans chaque institution partenaire, un point de contact national a été désigné pour assurer la diffusion de l'appel à candidatures auprès des magistrats de son pays et sélectionner les candidats. Il recherche également les juridictions/institutions d'accueil pour les magistrats étrangers retenus pour effectuer un stage dans son pays et met ces derniers en relation avec les référents qui sont chargés d'accueillir et de suivre les stagiaires dans les juridictions/institutions d'accueil.

Où trouver de plus amples renseignements sur le Programme d'Echanges? La rubrique « Programme d'Echanges » du site web du REFJ (www.refj.eu) fournit toutes les informations utiles, notamment le « Guide des Echanges » contenant des renseignements sur les aspects administratifs et financiers du Programme, les formulaires et imprimés à utiliser par les stagiaires ainsi que les rapports de stage des participants aux précédentes éditions.

*Sauf pour les échanges de magistrats de Cours Suprêmes ainsi que ceux des Conseils Supérieurs de Justice pour lesquels un dispositif spécifique s'applique en partenariat avec les réseaux correspondants.



Réunion des points de contact du Programme d'Echanges, les 20 et 21 mars 2007 à Bruxelles

Afin de permettre la plus large diffusion de « La lettre du REFJ » aux juges et procureurs européens, ce numéro sera traduit et publié sur le site web du REFJ dans toutes les langues de travail du Programme d'Echanges.

**PROCHAIN NUMERO DE
LA LETTRE DU REFJ
JUILLET 2007**

Contact

Réseau Européen de Formation Judiciaire
Square Marie Louise, 43
B-1000 Bruxelles

Tel: +32.2.280.22.42
Fax: +32.2.280.22.36
Email: ejtn@ejtn.eu ; Site web: www.ejtn.eu

Directeur de Publication: Gilles Charbonnier
Rédaction: Orla Sheehy, Aude Magen, Benedetta Vermiglio
Design: Jean-François de Kriek

Réseau Européen de Formation Judiciaire (aisbl)

